



Syndicat national des  
personnels C.C.R.F.  
**FORCE OUVRIÈRE**  
46 rue des Petites Écuries  
75010 PARIS

« Le congrès revendique la SORTIE de la DGCCRF des Directions Départementales Interministérielles »  
Novembre 2011 Résolution unanime du Congrès CCRF FO à BILHERVE (56)

## En 2014, comme en 2011, FO n'accepte pas de lâcher « le mieux » pour éviter « le pire »

M. HAMON a reçu l'intersyndicale de la CCRF et les fédérations ministérielles le 31 janvier 2014. Le ministre s'est d'abord félicité, suite à la décision 34 du CIMAP de juillet dernier, du travail de discussion et de concertation.

La spécificité reconnue à la DGCCRF et le plan d'action « singularisent notre administration, aucune autre n'a bénéficié de ce traitement là », a-t-il déclaré en annonçant avoir validé ledit plan d'actions.

Cela reste à démontrer :

1) Refus total de la « mission CCRF » de prendre les revendications de l'intersyndicale en compte (fondées sur des faits précis, concrets et avérés)

2) plusieurs CT directionnels convoqués sur le sujet et boycottés du fait de cette surdité et quelle que soit la forme suivie par les uns ou les autres

-----  
= une bien étrange manière de  
« concerter » !

M. HAMON a par ailleurs insisté sur l'inversion de la courbe de recrutement à la DGCCRF, avec une « stabilisation » en 2013 et un recrutement en 2014 ».

FO a tempéré l'optimisme ministériel en précisant que, malgré l'engagement de Bercy, la CCRF se trouvait en déficit de plus de 50 ETPT en 2013 par rapport à l'année précédente.

La Directrice générale a été forcée d'admettre qu'ils avaient effectivement eu à faire face à plus de demandes de départs à la retraite que prévu et que le restant des ETPT se trouvait toujours en formation initiale à l'Ecole de Montpellier

DONC, au delà des effets d'annonce, 2013 a bien été vécue, comme les années précédentes, comme une baisse des effectifs par les services déconcentrés ! Ce qui tendrait à démontrer qu'il y a loin de la coupe aux lèvres !

M. HAMON a ensuite décliné ce plan d'action, qui poursuit trois objectifs :

1) L'optimisation du fonctionnement du réseau déconcentré :

- par la discussion de nouveaux organigrammes afin d'instaurer une meilleure visibilité CCRF,
- par l'instauration d'une hiérarchie de proximité par des cadres CCRF expérimentés, ceux-ci faisant fonction de « référents »,
- par la rédaction d'une Instruction du Gouvernement aux Préfets rappelant les modalités de mise en œuvre des politiques publiques relevant de la DGCCRF,

2) L'accompagnement des parcours des personnels, valorisant leurs compétences :

- par une nouvelle cartographie de ces compétences, qui n'est pas destinée à modifier les règles actuelles des mouvements de personnels.
- par la création de fiches de postes réactualisées qui ne seront pas des portes ouvertes aux

« postes à profil » et ne remettront pas en cause le tableau de mutation classique,  
- par la mise en place d'une mutualisation qui ne sera pas instituée pour pallier les « trous » dans les effectifs et demeurera dans le strict cadre du volontariat,



### 3) Le renforcement des coopérations avec les autres administrations, notamment la DGDDI.

Ce plan d'action, qui sera communiqué aux Préfets dans un délai de quinze jours, s'accompagne d'un « volet social » d'un montant de 4 millions d'€.

Ainsi, le Ministre a annoncé sa volonté de mettre en œuvre, d'ici fin avril 2014, un accord majoritaire portant sur un abondement de l'ACF (plan triennal 2014-2017), ceci étant considéré comme « une mesure nouvelle » dont la répartition reste à définir entre les agents des Catégories A, B et C enquêteurs et sédentaires.

Il a également rappelé la mesure entamée en ce qui concerne la reconduction de l'examen professionnel de B en A qui doit être examinée au prochain Comité Technique Ministériel et a indiqué qu'il veillerait à :

- l'exploitation effective du plan de qualification ministériel pour les agents CCRF (ratio pro-pro, voir nos messages précédents),
- une amélioration (?) des débouchés de carrière pour les Inspecteurs.



Pour CCRF  et  , l'apparente bonne volonté ministérielle de sortir de la crise se heurte au principe de réalité : le plan d'actions, validé par les Ministres sans aucune négociation avec les organisations syndicales, est rejeté par les agents DGCCRF car il ne répond pas à la nécessité urgente de reconstruire une DGCCRF dans toute sa cohérence et son efficacité avec, notamment, un lien hiérarchique fort du niveau ministériel jusqu'au niveau local. La colère des agents ne peut être qu'exacerbée par la désagréable impression que le travail de la mission était un écran de fumée destiné à cacher ce qui était écrit d'avance.

Selon M. HAMON : « Ce plan d'actions n'a pas été aussi loin que vous le souhaitiez mais la situation de la DGCCRF ne sera pas pire avec ce plan d'actions. Si vous n'en êtes pas d'accord, il faudra me prouver le contraire ! »

En d'autres circonstances, cette intervention même prise au second degré, porterait peut être à sourire... Mais ce qui est affligeant en réalité, c'est le constat d'incapacité qu'elle révèle à faire évoluer la situation de la DGCCRF dans le bon sens, c'est à dire en ayant le courage de s'attaquer directement au problème structurel.

**L'objectif ministériel n'est plus de faire « mieux »,  
mais de tenter de tempérer le « pire » !**

Quelle dérision !


CCRF  et  ont constaté jusqu'alors que les moyens de la DGCCRF étaient loin d'être à la hauteur des appétences d'affichage ; aujourd'hui, avec de telles ambitions, l'administration va perdre le peu de crédibilité qu'il lui restait : la loi HAMON restera mécaniquement lettre morte et la fraude à la viande de cheval, pour ne citer qu'elle, a encore de beaux jours devant elle si on laisse les Préfets s'en occuper !



continue donc son implication pleine et entière dans les revendications exprimées par l'intersyndicale de janvier dernier :

- pour mettre en cohérence le plan d'actions avec les objectifs RÉELS d'amélioration des conditions d'exercice des missions et d'efficacité du réseau DGCCRF, passant OBLIGATOIREMENT par une réforme des STRUCTURES ;
- pour l'ouverture d'une VRAIE négociation sur les contenus à venir du projet de décret DIRECCTE;
- pour développer les revendications des droits et garanties des agents de la DGCCRF.

C'est dans cet état d'esprit que notre syndicat national ira aux négociations sur le « volet social » instauré par la décision ministérielle.

Considérant par ailleurs que cette rencontre avec le Ministre constitue une nouvelle phase du combat à mener pour sortir la DGCCRF du process de la RéATE, CCRF  appelle donc l'ensemble des personnels à poursuivre et amplifier le mouvement déclenché par l'intersyndicale :

- rétention sur Agat et sur Sora,
- toute modalité locale d'action (boycott CT...),
- interpellation des parlementaires
- mise en débat d'une journée de grève et de mobilisations, dans un cadre Finances ou directionnel

PARIS, le 6 février 2014

